

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RD - Passation des protocoles transactionnels aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire à Chambéry

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• **conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5**

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• **conseillers excusés : 3**

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• **assistaient également à la réunion :**

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 021-17

objet **RD - Passation des protocoles transactionnels aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 067-16, le lancement des marchés de travaux subséquents C1201 F16-007 et C1202 F16-008 à l'accord cadre des travaux pour les lots 1 et 2 et le marché à procédure adaptée A16-056 pour le lot 4 des travaux d'aménagement d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire à Chambéry.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : terrassements et réseaux divers,
- lot 2 : revêtement des chaussées,
- lot 3 : signalisation verticale et marquage au sol,
- lot 4 : signalisation lumineuse tricolore et éclairage public.

Le lot 1 a été attribué à l'entreprise Colas pour un montant initial de 244 348,81 € HT.

Le lot 2 a été attribué à l'entreprise Colas pour un montant initial de 114 957,40 € HT.

Le lot 3 a fait l'objet d'un bon de commande à l'entreprise Axialis pour un montant de 39 088,65 € HT.

Le lot 4 a été attribué à l'entreprise Citéos pour un montant initial de 85 993,40 € HT.

Au cours des travaux, des événements non prévisibles ont eu des conséquences sur le calendrier contractuel des différents marchés. En effet, suite à une décision de justice, le maître d'ouvrage a dû prononcer une interruption de chantier du 02 juin au 18 juillet 2016, non prévue aux marchés. Cette interruption a eu des conséquences financières pour les entreprises qui ont dû se réorganiser pour maintenir la date de fin de travaux fixée au 29 août 2016.

Lot 1 Colas

Au terme de l'exécution des travaux, dont la réception a été prononcée en septembre 2016, l'entreprise Colas a demandé des règlements complémentaires liés à l'interruption de chantier, dont le montant est contesté par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Ces règlements complémentaires demandés par l'entreprise Colas s'élèvent à 53 744,42 € HT.

L'analyse du maître d'ouvrage conduit à proposer une rémunération complémentaire de 24 273,81 € HT.

Enfin, en cours de travaux, certains aménagements non prévus au marché initial ont été réalisés, nécessitant la réalisation de prix nouveaux provisoires afin de prendre en compte ces modifications liées à des aléas techniques et à des modifications de programme. Par ailleurs, certaines modifications ont entraîné des dépassements de quantité sur plusieurs prix prévus initialement au marché.

Les principales prestations supplémentaires apportées en cours de chantier ont concerné :

- la fourniture et la mise en œuvre d'un tuyau en fonte en traversée de chaussée,
- la fourniture et la mise en œuvre de tuyau PVC diamètre 150 en descente de gouttières,
- la plus-value pour mise en œuvre manuelle de tout venant 0/80 le long des tilleuls conservés,
- la fourniture et la pose de dalles podotactiles,
- la réalisation d'une grille de ventilation,
- la dépose soignée et la repose de dalles en pierre et bornes en granit sur la place du Palais de Justice.

Ces prestations supplémentaires impliquent un dépassement du marché initial d'un montant de 19 898,12 € HT. Par ailleurs des économies ont pu être réalisées sur certains postes en cours de travaux à hauteur de 16 359,99 € HT.

Ainsi le montant du décompte général définitif du marché de travaux F16-007 des aménagements d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire, intégrant les prestations supplémentaires et la réclamation, s'élève à 272 160,75 € HT.

Les autres clauses du marché initial ne sont pas modifiées.

Afin de contractualiser l'accord trouvé entre l'entreprise Colas et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la rémunération complémentaire du marché F16-007 et afin de notifier les prix nouveaux liés à des travaux supplémentaires, il est proposé d'approuver le protocole transactionnel joint en annexe.

Lot 2 Colas

Des travaux supplémentaires liés à des modifications de programme, ont été réalisés. Ces modifications ont nécessité l'établissement de prix nouveaux au marché.

Les principales prestations supplémentaires apportées en cours de chantier ont concerné :

- la plus-value pour application manuelle de la couche de réglage et pour la couche de roulement,
- la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé spécifique sur la dalle de la couverture de la Leysse,
- la fourniture et la mise en œuvre d'un enrobé rouge place du Palais de Justice,
- la réalisation des travaux de nuit pour la mise en œuvre d'enrobé de nuit.

Ces prestations supplémentaires impliquent un dépassement du marché initial d'un montant de 39 911,59 € HT. Par ailleurs des économies ont pu être réalisées sur certains postes en cours de travaux pour un montant de 5 191,03 € HT.

Ainsi, le montant du décompte général définitif du marché de travaux C1202 F16-008 des aménagements d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire, intégrant les prestations supplémentaires et les économies réalisées, s'élève à 149 677,96 € HT.

Les autres clauses du marché initial ne sont pas modifiées.

Afin de notifier les prix nouveaux liés à ses prestations supplémentaires, il est proposé d'approuver le protocole au marché C1202 F16-008 joint en annexe.

Lot 4 Citéos

Au terme de l'exécution des travaux, dont la réception a été prononcée en septembre 2016, l'entreprise Citéos a demandé des règlements complémentaires liés à l'interruption de chantier, dont le montant est contesté par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Ces règlements complémentaires demandés par l'entreprise Citéos s'élèvent à 15 760,00 € HT.

L'analyse du maître d'ouvrage conduit à proposer une rémunération complémentaire de 8 850,00 € HT.

Enfin, en cours de travaux, certains aménagements non prévus au marché initial ont été réalisés, nécessitant la réalisation de prix nouveaux provisoires afin de prendre en compte ces modifications liées à des aléas techniques et à des modifications de programme. Par ailleurs, certaines modifications ont entraîné des dépassements de quantité sur plusieurs prix prévus initialement au marché.

Les principales prestations supplémentaires apportées en cours de chantier ont concerné :

- la mise en place d'un poteau provisoire pour la borne wi-fi avec alimentation,
- la mise en place d'un réseau SLT aérien provisoire place du Palais de Justice,
- la fourniture et la pose de câbles et boîte de jonction pour la nouvelle alimentation générale du parking Roissard,

- la fourniture et la pose d'un câble télécom ainsi qu'une boîte de jonction pour le réseau internet de la caisse automatique du parking Roissard,
- la reprise et le rabattage de câble existant et la connexion sur l'îlot du faubourg Reclus.

Ces prestations supplémentaires impliquent un dépassement du marché initial d'un montant de 10 582,60 € HT.

Ainsi, le montant du décompte général définitif du marché de travaux A16-056 des aménagements d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire, intégrant les prestations supplémentaires et la réclamation, s'élève à 105 426,00 € HT.

Les autres clauses du marché initial ne sont pas modifiées.

Afin de contractualiser l'accord trouvé entre l'entreprise Citéos et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour la rémunération complémentaire du marché A16-056 et afin de notifier les prix nouveaux liés à des travaux supplémentaires, il est proposé d'approuver le protocole transactionnel joint en annexe.

Récapitulatif

Le tableau ci-après récapitule les dépenses réalisées pour chacun des lots du marché de travaux :

LOT	MARCHE		RECLAMATION		Mt global Trx + réclamation
	Mt initial	Mt final	Mt demandé	Mt proposé	
Lot 1 terrassement/réseaux : COLAS	244 348,81	247 886,94	53 744,42	24 273,81	272 160,75
Lot 2 Revêtement chaussée : COLAS	114 957,40	149 677,96			149 677,96
Lot 3 Signalisation verticale et horizontale : AXIALIS	39 088,65	39 088,65			39 088,65
Lot 4 éclairage/SLT : CITEOS	85 933,40	96 576,00	15 760,00	8 850,00	105 426,00

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport en commun,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 067-16 du Bureau du 24 mars 2016, approuvant le lancement un appel d'offres pour les marchés de travaux relatifs aux aménagements d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire à Chambéry,

Vu les marchés subséquents à l'accord cadre des travaux C1201 F16-007 et C1202 F16-008,

Vu le marché à procédure adaptée A16-056,

Vu le code des marchés publics applicable aux marchés lancés avant le 1^{er} avril 2016,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 février 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à la majorité par 48 voix Pour et 1 voix Contre :

Article 1 : approuve les protocoles transactionnels et les prix nouveaux aux marchés de travaux C1201 F16-007, C1202 F16-008 et A16-056 concernant les travaux d'aménagement d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire à Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces protocoles et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 021-17

Objet de l'acte : RD - Passation des protocoles transactionnels aux marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'une voie bus depuis la rue de la Gare jusqu'à la place du Centenaire à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : Protocole C1201-F16007;Annexe 1 - PN Protocole C1201 F16007;Annexe 2 - Protocole C1201-F16007;Protocole C1201 - F16008;Annexe 1 - PN Protocole C1201 - F16008;Protocole A16056;Annexe 1 - PN Protocole A16056;Annexe 2 - Demandes Protocole A16056;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19069H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19069H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017